

Image not found or type unknown



## Convention collective pour l'enseigne intermarché

Par **pleinitude\_old**, le **27/12/2007** à **07:28**

ma compagne travaille depuis 23 ans pour l'enseigne intermarché..elle a quitté un magasin de cette enseigne pour travaillé dans un autre magasin de cette même, enseigne afin de venir vivre avec moi..le directeur de cemagasin lui dit qu'elle n'a droit à rien aussi bien en salaire et prime de fin d'année,affirmant que chaque magasin est privé..la convention collective qui concerne l'enseigne intermarché ne s'applique t-elle pas ?a t-il raison ?merci pour la réponse..